



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 005-23

Plante et Cité – renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n°075-20 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

VU la délibération en date du 19 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune d'Ancenis à l'association Plante et Cité,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association Plante et Cité afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager.

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à Plante et Cité pour l'année 2023,

Article 2 : d'acquitter la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 310€ pour l'exercice 2023.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,
le 12/01/2023
Le maire,
Rémy ORHON



LOIRE ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANCAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la Ville d'ANCENIS

¶

Le **Lundi Douze Décembre Deux Mil Seize à Dix Neuf Heures**, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TOBIE, Maire d'Ancenis.

ETAIENT PRESENTS :

Martine CHARLES, Nathalie POIRIER, Pierre LANDRAIN (arrivé à 19 h 30), Eric BERTHELOT, Nadine CHAUVIN, Patrice HAURAY, Isabelle GRANDCLAUDE, Jacques LEFEUVRE adjoints.

Isabelle GAUDIAU, Nabil ZEROUAL, Gaële LE BRUSQ, Patrice CIDERE, Cécile BERNARDONI, Didier LEBLANC, Philippe RETHAULT, Anne LE LAY, Claude GOARIN, Delphine MOSSET, Rémy ORHON, Florent CAILLET, Gaël BUAILLON, Donatien LACROIX Emmanuelle DE PETIGNY, Jean-Michel LEPINAY, Myriam RIALET, Mireille LOIRAT, conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Catherine BILLARD, Céline PATOUILLER.

POUVOIRS :

Il est donné lecture des pouvoirs de : Pierre LANDRAIN à Jean-Michel TOBIE, Catherine BILLARD à Anne LE LAY, Céline PATOUILLER à Patrice HAURAY.

Jacques LEFEUVRE est désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

Convocation le 5 décembre 2017
Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents ou représentés : 29
Publié le 19 décembre 2016

ENVIRONNEMENT – ADHESION A L'ASSOCIATION PLANTE ET CITE – N°149-2016

Plante & Cité, association loi 1901 parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts. Elle a été initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Plante & Cité est aujourd'hui reconnu comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les ministères de l'Agriculture (MAAF) et du Développement Durable (MEDDE) et par l'interprofession de la filière (VAL'HOR).

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet www.plante-et-cite.fr (fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques...).

Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville...

Plante & Cité compte aujourd'hui plus de 500 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire basé sur des expérimentations innovantes en matière de gestion d'espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par Christophe Béchu, Sénateur-Maire d'Angers. François de Mazières, Député-Maire de Versailles étant premier vice-Président.

En adhérant à Plante & Cité la ville d'Ancenis participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et est à la source de l'information pour mieux innover. Le montant de la cotisation est de 310,00 € pour l'exercice 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 110-1,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Ancenis et son service des Espaces verts et naturels à participer à cette dynamique de mutualisation des connaissances scientifiques et techniques au service de la population,

Considérant l'objectif de mise en place prochaine d'un plan de gestion différenciée des espaces verts et naturels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

- Présents ou représentés : 29
- Abstentions : 0
- Votants : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Exprimés : 29
- Pour : 29
- Contre : 0

-DECIDE de l'adhésion de la Ville d'Ancenis à l'association Plante et Cité,

-AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Pour extrait,

Le Maire,

Jean-Michel TOBIE



DEVIS DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION POUR ANCENIS ST GEREON

STRUCTURE

ANCENIS ST GEREON
PLACE MARÉCHAL FOCH
CS 30217
44156 ANCENIS
CEDEX

CATÉGORIE

Ville
Tranche tarifaire 5 001 - 10 000 hab.

MONTANT INDICATIF DE LA COTISATION

310,00 €

COORDONNÉES BANCAIRES

Titulaire du compte : Plante & Cité
Domiciliation : Crédit Agricole Anjou Maine
RIB : 17906-00032-27300935000-39
IBAN : FR76-1790-6000-3227-3009-3500-039
BIC : AGRIFRPP879

DATE D'ÉDITION DU DEVIS

12/01/2023
Association loi 1901
Maison du végétal
26, rue Jean Dixméras
49066 Angers Cedex 1
02 41 72 17 37

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20230117-1_005dec2023-AU
Reçu le 17/01/2023